



Feuille d'information

16.04.2008

Stratégie pour le développement durable: lignes directrices et plan d'action 2008–2011

1. La situation de référence

Le Conseil fédéral continue de s'engager en faveur du développement durable.

La «Stratégie pour le développement durable: lignes directrices et plan d'action 2008–2011» s'inscrit dans le droit fil des longues années d'engagement du Conseil fédéral en faveur du développement durable. Après celles de 1997 et 2002, il s'agit de la troisième Stratégie du Conseil fédéral pour le développement durable. Avec celle-ci, le Conseil fédéral montre quelles actions il veut entreprendre au cours des quatre prochaines années pour mettre en œuvre les postulats du développement durable dans ses activités, et selon quelles lignes directrices et dans quel cadre.

Cinq priorités générales

La Stratégie pour le développement durable doit mieux coordonner les efforts entrepris en vue d'améliorer d'une part la qualité de l'environnement et, d'autre part, l'efficacité économique et la solidarité sociale. Les améliorations en Suisse ne doivent pas se faire au détriment des générations futures ou d'autres régions du globe.

Le Conseil fédéral a défini les domaines d'intervention de la nouvelle Stratégie en fonction de l'analyse du Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD)¹. Les thèmes suivants constitueront donc les priorités générales des années à venir:

- lutte contre le réchauffement climatique global et maîtrise des dangers naturels;
- augmentation de la productivité de l'économie, associée à un découplage de la consommation de ressources et d'énergie, ainsi qu'orientation plus durable des modes de production et de consommation;
- utilisation durable des ressources naturelles ainsi que réduction qualitative et quantitative des atteintes à l'environnement;
- garantie d'un accès équitable aux ressources sociales et économiques et amélioration de l'intégration de tous les groupes de population;
- intensification des contributions à la lutte mondiale contre la pauvreté et à la promotion de la paix.

¹ Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD): Stratégie 2002 pour le développement durable – Bilan et recommandations pour son renouvellement. Berne, 2007



La définition Brundtland demeure le fondement du développement durable.

À l'avenir, le Conseil fédéral continuera de se référer à la définition du développement durable élaborée en 1987, en vue de la Conférence des Nations Unies de 1992 sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro, par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement et appelée «définition Brundtland», du nom de la présidente de cette commission. Selon cette définition, le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins. Deux aspects complémentaires sont essentiels pour comprendre ce qu'est le développement durable: la notion de limites de capacité de l'écosystème global et la priorité accordée à la satisfaction des besoins élémentaires, en particulier des pauvres.

2. Les lignes directrices de la politique de développement durable

Dans cinq «lignes directrices de la politique de développement durable», le Conseil fédéral présente sa conception du développement durable et indique comment il entend intégrer ce dernier dans l'ensemble des politiques fédérales. Ces lignes directrices se fondent sur la Constitution fédérale (Cst., art. 2, 54, 73) et sur les documents de référence des Nations Unies et de l'OCDE déterminants pour le développement durable.

Se responsabiliser face à l'avenir

Se responsabiliser face à l'avenir signifie que les pouvoirs publics promeuvent et appliquent dans toute la mesure du possible le principe de précaution, celui du pollueur-payeur et celui de la responsabilité civile. Ces principes constituent en effet une condition importante pour développer une action économique, environnementale et sociale viable à long terme.

Pour une prise en compte équilibrée des trois dimensions

Lors de l'élaboration des politiques, il y a lieu de veiller à ce que les trois dimensions (responsabilité environnementale, efficacité économique et solidarité sociale) soient prises en compte. Le modèle du stock de capital constitue une autre référence pour la politique de développement durable de la Suisse. Cette notion se fonde sur l'hypothèse que le «capital» disponible sur Terre est constitué de trois stocks de capital: l'environnement, l'économie et la société. Il est hors de question d'épuiser le «capital» sans se soucier du lendemain; il doit au contraire être renouvelé continuellement. Le principe du développement durable est respecté lorsque, à long terme, l'humanité vit des intérêts sans entamer le capital.



Intégrer le développement durable dans tous les domaines politiques

Le développement durable n'est pas un domaine politique supplémentaire. Il s'agit au contraire d'une approche à intégrer dans tous les dossiers, tous les domaines politiques et tous les processus du Conseil fédéral et de l'administration fédérale.

Accroître la coordination entre les domaines politiques et améliorer leur cohérence

Le développement durable requiert que ses trois dimensions soient imbriquées assez tôt et que les problèmes soient traités par l'implication de plusieurs offices afin d'aboutir à des solutions solides à long terme. Il importe de garantir que les décisions politiques à grande portée reposent sur des propositions dont les conséquences sociales, économiques et écologiques ont été évaluées suffisamment tôt et en toute transparence, ce qui inclut des procédures de décision transparentes, une intégration globale des différents acteurs, la mise en évidence des conflits et la justification des évaluations.

Atteindre un développement durable par le partenariat

Le développement durable n'est pas une tâche exclusive des instances de l'État ou même de la Confédération. De nombreux problèmes de notre pays ne peuvent être résolus qu'au travers d'une collaboration constructive de tous les niveaux de l'État (communes, cantons, Confédération). La sensibilisation au développement durable ainsi que la promotion de démarches de développement durable au niveau des cantons, des régions et des communes, en leur qualité d'interface avec la société civile, ont donc un rôle très important à jouer. La société civile et le secteur privé doivent par conséquent aussi être intégrés dans la politique du développement durable.

3. Les défis clés et les actions

Le plan d'action du Conseil fédéral dans le domaine du développement durable pour la législature 2008-2011 se réfère à des défis à long terme. Huit défis clés stratégiques et prioritaires (1 à 8), trois défis à caractère nettement transversal (9 à 11) et 30 actions concrètes en sont dérivés (voir tableau à la fin de la feuille d'information).

Ce plan d'action n'est pas un programme d'activités supplémentaire de la Confédération. Les actions prévues prennent au contraire place à travers l'orientation plus marquée des politiques existantes en direction du développement durable.

4. Organisation

La Stratégie a été élaborée dans le cadre du Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD), sous la responsabilité de l'Office fédéral du développement territorial (ARE). Le CIDD regroupe tous les services fédéraux concernés par le développement durable. À l'aide d'un système de contrôle placé sous la direction de l'ARE, le Conseil fédéral veut garantir que la mise en œuvre des différentes ac-



tions réponde aux objectifs fixés (voir à ce sujet les feuilles d'information sur le système de contrôle et sur le monitoring du développement durable MONET).

5. Les actions du plan d'action 2008–2011

DÉFIS CLÉS	ACTIONS
1 - Changement climatique et dangers naturels	1-1 Développement de la politique climatique
	1-2 Protection contre les dangers naturels
2 - Énergie	2-1 Programme SuisseÉnergie
	2-2 Développement de la stratégie énergétique
3 - Développement territorial et transports	3-1 Projet de territoire Suisse
	3-2 Plan de mesures «Infrastructure de transport viable à long terme»
	3-3 Plan de mesures «Mobilité durable»
	3-4 Plan de mesures «Sécurité routière»
4 - Économie, production et consommation	4-1 Politique intégrée des produits (PIP)
	4-2 Construction durable
	4-3 Évolution future de la politique agricole
5 - Utilisation des ressources naturelles	5-1 Analyse des effets sur la biodiversité
	5-2 Développement de la politique des produits chimiques
6 - Cohésion sociale, démographie et migration	6-1 Stratégie de lutte contre la pauvreté
	6-2 Adaptation de la politique de l'emploi au vieillissement démographique
7 - Santé publique, sport et promotion de l'activité physique	7-1 Renforcement de la prévention, de la promotion de la santé et de l'égalité des chances en matière de santé
	7-2 Stratégie nationale «Activité physique, alimentation et santé» 2008-2012
	7-3 Stratégie «Migration et santé», phase 2
	7-4 Promotion générale des activités physiques et du sport
	7-5 Fair-play et sécurité dans le sport
8 - Défis mondiaux du développement et de l'environnement	8-1 OMC et développement durable
	8-2 Renforcement de la gouvernance environnementale internationale
	8-3 Financement adéquat pour atteindre les OMD
	8-4 Participation aux conventions multilatérales pour le développement durable
	8-5 Promotion civile de la paix et des droits de l'homme
	8-6 Définition de «biens publics mondiaux», politique de développement



Thématiques transversales	Actions
9 - Politique financière	9-1 Scénarios prévisionnels
10 - Formation, recherche, innovation	10-1 Poursuite de la politique visant à ancrer le développement durable dans les écoles suisses
	10-2 Renforcement de la formation non formelle et informelle en vue du développement durable
11 - Culture	11-1 Protection et sauvegarde du patrimoine culturel immatériel